



APPEL A CANDIDATURES 2010

Soutien pour la formation des médecins à la recherche translationnelle en cancérologie

Date limite d'envoi du dossier au Cancéropôle de référence : 27 novembre 2009

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	3
4.1 CONTEXTE	3
1.2. OBJECTIFS	3
II. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
III. MODALITES DE PARTICIPATION	4
IV. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS	4
4.1 CRITERES D'ELIGIBILITE	4
4.2 CRITERES D'EVALUATION	5
V. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT	6
VI. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES ET DE LA SELECTION	6
VII. MODALITES DE SOUMISSION	7
VIII. PUBLICATION DES RESULTATS	7
IX. CONTACT	7

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

4.1 CONTEXTE

La politique de recherche contre le cancer repose sur un socle de mesures à consolider et à faire évoluer. Elle met l'accent sur la poursuite des efforts de recherche et d'innovation. Elle propose de soutenir des projets de formation des oncologues à la recherche de transfert et de développer des formations pour les jeunes chercheurs en biologie aux problèmes médicaux en général et à la cancérologie en particulier et ce, notamment, dans le cadre de l'appel à projets lancé en parallèle « recherche translationnelle ».

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la continuité de la politique de soutien à la recherche translationnelle de l'Institut en permettant aux médecins, en cours de formation, ou à ceux qui souhaitent préparer un doctorat ou effectuer un stage post-doctoral, de participer à des travaux de recherche translationnelle.

La recherche translationnelle permet de convertir les découvertes scientifiques émanant de laboratoires de recherche fondamentale, les constats épidémiologiques ou d'observation clinique, en de nouveaux outils diagnostiques ou thérapeutiques dont les conséquences sont la réduction de l'incidence et de la morbidité et de la mortalité dues au cancer.

Cette recherche doit se développer à proximité du patient afin de permettre le flux bidirectionnel des connaissances de la recherche cognitive vers ses applications médicales et des observations faites chez le malade vers la recherche cognitive.

L'Institut National du Cancer

Institution publique autonome créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'Institut National du Cancer a une vocation d'Agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie. Il est chargé d'impulser et de coordonner la lutte contre le cancer en France, de mettre en œuvre une politique de recherche sur le cancer et de garantir aux malades l'égalité d'accès aux soins.

Il intervient notamment pour :

- Coordonner la prévention, le diagnostic précoce et impulser une dynamique sur le dépistage ;
- Accompagner l'évolution du système de soins pour permettre à chaque patient un accès égal, sur tout le territoire, à des soins de qualité ;
- Stimuler une recherche en cancérologie innovante et compétitive et accélérer le transfert entre la connaissance et la pratique de soins.

1.2. OBJECTIFS

Cet appel à candidatures doit permettre à de futurs médecins ou des médecins diplômés d'acquérir les connaissances et la méthodologie de la recherche translationnelle.

Cet objectif de formation s'inscrit dans un parcours d'alternance clinique – recherche visant à favoriser le flux bidirectionnel de connaissances et leur intégration par les futurs oncologues.

II. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche translationnelle en cancérologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine (*sujet libre*) sous la direction d'un responsable de projet ou directeur de thèse.

III. MODALITES DE PARTICIPATION

Cet appel à candidatures s'adresse à :

- des étudiants en médecine ou des internes souhaitant effectuer un Mastère 2 Recherche ;
- des jeunes médecins désireux d'effectuer un doctorat en France ou un stage postdoctoral (moins de 3 ans après la fin de la thèse de sciences) en France ou à l'étranger.

L'Institut financera le candidat sélectionné sous forme d'une allocation pour une durée de un à trois ans selon le type de projet de recherche (cf. paragraphe 5).

Type de candidature et durée du projet :

Les projets peuvent avoir une durée de 12 à 36 mois en fonction des objectifs du candidat :

- Mastère 2 Recherche : 12 mois.
- Médecins souhaitant effectuer une thèse (doctorants) : 36 mois.
- Médecins souhaitant effectuer un stage postdoctoral en France (24 mois) ou à l'étranger (12 mois).

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous mentionnés, puis sont soumis à la procédure d'évaluation publiée sur le site internet de l'INCA.

4.1 CRITERES D'ELIGIBILITE

- Pour les candidats à un Mastère 2 Recherche : être titulaire d'un Mastère 1.
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire d'un Mastère 2.

Attention les candidats doctorants devront se reporter au décret n°2009-464 du 23 avril 2009 -art 3- pour faire valider leur candidature¹.

- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral : être titulaire d'un doctorat.
- Le laboratoire d'accueil doit être clairement identifié et doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat. Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné. Le laboratoire de recherche est reconnu par le ministère de la Recherche (CHU, Université, Inserm, CNRS, CEA,...).

¹ Art 3 « le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité ou équipe de recherche concernée. »

- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués § 6, au Cancéropôle de référence, il doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire recrutant le candidat.
- Le dossier de candidature, rédigé en français et anglais, doit être dûment complété et comprendre les documents requis, et doit être adressé sous forme électronique et sous forme papier, selon les modalités figurant au § 7.

4.2 CRITERES D'EVALUATION

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet,
- Clarté des objectifs,
- Positionnement du projet dans le contexte national et international.

Méthodologie et faisabilité :

- pertinence méthodologique,
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, base de données descriptives, centres de ressources biologiques, ressources biologiques de qualité et associées à des données cliniques en respectant les règles éthiques en vigueur, plates formes génomiques, centres de calcul, ...),
- Crédibilité du calendrier du projet.

Candidat :

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
- Le projet du candidat doit s'inscrire dans un parcours de recherche intégré dans sa carrière médicale ou de recherche.

Laboratoire et équipe d'accueil – responsable du projet ou directeur de thèse :

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil, évaluée notamment par la qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans ce domaine,
- Niveau d'excellence dans sa discipline du responsable du projet ou directeur de thèse.

V. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le montant total de l'allocation est :

- soit équivalent à la rémunération antérieure brute totale annuelle, charges employeur comprises, pour les internes et CCA, et dûment certifié par l'organisme gestionnaire des fonds ;
- soit correspondant au montant de l'allocation annuelle totale telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous, et en accord avec l'organisme gestionnaire des fonds qui assure le recrutement du bénéficiaire de l'allocation.

Type d'allocation demandée :	Montant maximum de l'allocation intégrant les charges employeur pour la durée :	Durée :
Mastère 2 recherche	35 000€	12
Doctorants	105 000€	36
Post doctorants	100 000€	24

Ce type de financement ne prévoit pas de frais de gestion pour l'établissement gestionnaire.

VI. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES ET DE LA SELECTION

Date de lancement de l'appel à projets : septembre 2009

Date limite d'envoi des dossiers de candidature par les candidats à leur Cancéropôle de référence :

- sous format électronique : **-27 novembre 2009** avant minuit.
ET
- Sous format papier :
 - par envoi postal à l'adresse du Cancéropôle de référence au plus tard le **1^{er} décembre 2009**, le cachet de la poste faisant foi ;
 - par livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse du Cancéropôle de référence au plus tard le **1^{er} décembre 2009**.

Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation : avril 2010

Date prévisionnelle de publication des résultats : mai 2010

VII. MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Les dossiers soumis sous forme électronique et sous forme papier devront comporter les mêmes éléments techniques et scientifiques.

Le candidat envoie au Cancéropôle son dossier de candidature en version électronique et la version papier (1 original et 2 copies) avec obligatoirement les signatures requises.

Le dossier de candidature pré rempli par chaque Cancéropôle est disponible sur chaque site web du Cancéropôle de référence :

www.canceropole-gso.org

www.canceropole-grandouest.com

www.canceropole-lara.com

www.canceropole-paca.com

www.canceropole-idf.fr

www.canceropole-nordouest.org

www.canceropole-ge.org

Par ailleurs et pour information, le dossier de candidature type est disponible sur le site de l'INCa

www.e-cancer.fr/

Le nom du document envoyé par courriel, au format word, doit impérativement se présenter sous la forme suivante:

FOR10.NOM.prénom.doc

La taille du dossier complet ne doit pas excéder 3 Mo.

VIII. PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'Institut National du Cancer.

Ils seront communiqués par écrit au candidat, une copie sera adressée au responsable du projet, au Cancéropôle ainsi qu'au représentant légal des établissements gestionnaires des fonds.

Une convention précisant les modalités de versement de la subvention allouée ainsi que les modalités de déroulement du projet sera signée entre l'Institut National du Cancer et l'organisme gestionnaire des fonds.

IX. CONTACT

Pour tout renseignement sur l'appel à candidatures :

for2010@institutcancer.fr